

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DU GELON ET DU COISIN

S. I. E. G. C.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 26 août 2024

Le vingt-six août deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil syndical s'est réuni au siège du SIEGC, à la suite de la convocation adressée par Madame La Présidente, Nicole BOUVIER, le 17 juillet 2024

Présents :

Commune	Nom Prénom	Commune	Nom Prénom
Betton-Bettonnet	Jérôme Berthier	Champlaurant	
Bourgneuf	Nicole BOUVIER	Châteauneuf	Nadège ETIENNE
	Sylvie PLOTTIER		
Chamousset	Aurore STIVANELLO	Coise	Anne COUDRAY
	Mathieu COUCHENET		Marie-Pierre TONDA-ROCH
Chamoux-sur-Gelon	Sébastien SENIS	Hauteville	Sandrine VIGUET-CARRIN
			Marc GIRARD
Montendry	Jacqueline SCHENKL	Villard-Léger	Florent MONIN
			Christiane FAVRE
Villard d'Héry	Christine BELINGHERI		

Excusés ou absents : Eric SANDRAZ, Franck BERTHIER, Thierry MARTIN, Lucie BURDEAU, Eric Barbier

Présents sans voix délibératives : Nadine Combet, Isabelle Lafaye

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Mr Mathieu Couchenet** est désigné secrétaire par le conseil syndical et en accepte les fonctions.

Le compte rendu du Conseil Syndical du 25 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

---

## RESSOURCES HUMAINES

Compte tenu du départ de certains agents en fin d'année scolaire, des demandes de changement de quotité de travail, un certain nombre de postes doivent être revus, ce qui donne lieu à des suppressions et créations de postes.

De plus, certains postes laissés vacants n'ont plus vocation à être pourvus.

Après avoir fait part à l'assemblée des modifications envisagées, Madame La Présidente, demande au conseil syndical de se prononcer sur l'ensemble des suppressions/créations de postes.

Le conseil syndical,

Vu l'exposé de La Présidente,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois des établissements publics sont créés par l'organe délibérant de l'établissement public,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'article L332 8 3° du Code Général de la Fonction Publique, disposant que tous les emplois permanents des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, peuvent être pourvus par des agents contractuels,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Délibération n°01-26082024 :**

- **Approuve la suppression** d'un poste d'animation périscolaire au grade **d'adjoint d'animation à raison de 10h12 (10,20h)** hebdomadaire annualisé, suivi de la **création** d'un poste d'animation périscolaire au grade **d'adjoint d'animation à raison de 7.81h (7h49)** hebdomadaire annualisé

**Délibération n°02-26082024 :**

- **Approuve la suppression** d'un poste d'animation périscolaire au grade **d'adjoint d'animation à raison de 13h22 (13,36h)** hebdomadaire annualisé, suivi de la **création** d'un poste d'animation périscolaire au grade **d'adjoint d'animation à raison de 13h45 (13.75h)** hebdomadaire annualisé

**Délibération n°03-26082024 :**

- **Approuve la suppression** d'un poste d'agent de propreté des locaux scolaires au grade **d'adjoint technique à raison de 6h18(6,31h)** hebdomadaire annualisé.

**Délibération n°04-26082024 :**

- **Approuve la suppression** d'un poste d'agent de propreté des locaux scolaires au grade **d'adjoint technique à raison de 9h08(9,14h)** hebdomadaire annualisé.

Dit que l'ensemble des emplois pourront être occupés par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté en contrat à durée déterminée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. La rémunération des agents contractuels sera calculée par référence au premier échelon de la grille indiciaire du grade de recrutement.

Dit que le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

## QUESTIONS DIVERSES

### Spectacle de Noël

Comme toutes les années un spectacle de Noël sera offert aux élèves du SIEGC. Il aura lieu dimanche 15 décembre, à la salle polyvalente de la mairie de Chamousset. Le thème du spectacle sera la magie, avec des effets visuels et des jeux de lumière.

### Rentrée 2024-2025

Effectifs stables sur le RPI Coise/Châteauneuf

Effectifs en baisse sur le RPI Chamoux sur Gelon/Villard-Léger (surveillance en fermeture)  
(l'APE de Chamoux sur Gelon offrira le café aux parents le jour de la rentrée)

### Don

Les gens du voyage installés dans la zone Alparc de Bourgneuf durant l'été, ont fait un don de 1000€ pour les enfants des écoles. Ce don sera affecté au projet musique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance

Mathieu Couchenet



Pour La Présidente empêchée,

Le Vice-Président

Eric Barbier

